

CANDIDATURE

Nom : Prénom :

Né(e) le: Tél portable :

Téléphone portable des parents :

Adresse Complète :

Courriel :

Important : toutes les informations et invitations sont faites principalement par WhatsApp. **La communication d'une adresse mail et d'un numéro de portable est indispensable.**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

- autorise mon enfant à présenter sa candidature aux élections du Conseil Municipal des Enfants et s'il ou elle est élu(e) le 18 octobre 2024, à participer aux activités afférentes au Conseil Municipal des Enfants.
- autorise la diffusion, dans le cadre des activités du CME, de photos et vidéos de mon enfant, sur tous supports de communication de la Commune : bulletins et documents municipaux, réseaux sociaux, site internet...

Signature :

Date :



CME 2024 Élections

DEVIENS ACTEUR DE TON VILLAGE

Pour candidater tu dois :

- ⇒ Habiter Hoerdt
- ⇒ Être né(e) en 2015
- ⇒ Avoir l'envie de participer à la vie de ta commune

Élection le 18/10

Inscriptions en Mairie jusqu'au 14/10 inclus

Pour plus d'informations : florence.noblet@hoerdtd.fr

Réalisé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique.



C'EST QUOI ?



Une assemblée d'enfants élus par leurs camarades, qui réfléchit, discute et fait des propositions sur des sujets qui concernent la vie du village. Ces propositions sont soumises au Conseil Municipal.

QUI ?



16 conseillers enfants hoerdtois âgés de 9 et 10 ans élus pour deux ans, et renouvelés par moitié tous les ans.

COMMENT ?



En plus des manifestations officielles, et des actions ponctuelles, les conseillers enfants se retrouvent régulièrement (environ toutes les 3 semaines) en réunion de commission le samedi matin de 10h30 à 12h00.

Une présence régulière est indispensable.

Le jeune conseiller doit être disponible et **participer activement** au Conseil et à la vie de la commune. Il est le porte-parole de tous les enfants du village.

TU PEUX ÊTRE CANDIDAT(E) SI ...



Tu es né(e) en 2015



Tu habites à Hoerd



Tu souhaites t'engager dans la vie de ta commune

Alors n'hésite plus : remplis et dépose le bulletin-réponse figurant au verso à la mairie jusqu'au 14 octobre 2024 inclus.

POUR VOTER, IL SUFFIT QUE ...



Tu sois né(e) en 2015



Tu habites à Hoerd



Tu te présentes au bureau de vote installé à la salle plurivalente du groupe scolaire Im Leh le vendredi 18 octobre 2024 à partir 14h00.



Si tu ne fréquentes pas l'école "Im Leh", tu peux voter par correspondance. Il te suffit alors de retirer le bulletin de vote à la mairie.